

Locations terrains hiver 2020-21

Conditions générales :

1. L'abonnement donne accès au terrain pour une durée totale de 25 semaines. La saison 2020-2021 débutera le dimanche 27 septembre 2020 jusqu'au dimanche 28 mars 2021.
2. Pas de locations lors de la semaine de tournoi se déroulant fin janvier. Pas de récupérations possibles car la semaine de tournoi n'est pas comprise dans les 25 semaines.
3. Aucune récupération ni remboursement pour cause de vacances prises par l'abonné, de blessure ou maladie ou tout autre cas de figure ne pourront être exigés. Le C.A. s'en réserve exceptionnellement le droit.
4. **Les membres de l'année précédente restent prioritaires jusqu'au 01 Juin 2020.** Passée cette date, les terrains pour lesquels aucune réservation écrite ou mail (accompagnée de l'acompte ou du versement total) n'aura été faite, seront aussitôt « libérés »
5. **La réservation n'est effective qu'après le versement d'un acompte de 35%. Le solde devra être versé au plus tard au 20 septembre 2020 : aucune dérogation ne sera accordée !**
6. Une réduction est accordée pour tout paiement global effectué **sur** le compte avant le 15 juin 2020.
7. Le club sera fermé les 24 et 31 décembre à 17H, le 25 décembre et le 1^{er} janvier toute la journée.
8. Les récupérations pour ces jours se feront lors de la semaine prévue à cet effet. (Voir calendrier & prendre contact avec Pascale ou Julie).

Tout abonné aura pris connaissance de ces conditions générales et se doit de respecter le règlement d'ordre intérieur du Set Wahis (affiché au Club House) ainsi que les infrastructures. **Aucun cours de tennis ne pourra être donné sans l'autorisation du Set Wahis.**

Paiement : BE28 3101 4393 1720 Tenneset sans oublier la ventilation complète de votre réservation